

Appel à projets
7 mars / 30 juin 2016

© Michel Dantreuil

© Sébastien Bosvieux



PROGRAMME
2013/2018

De nombreux systèmes d'assainissement influencent encore la qualité des rivières du Sud-Ouest



RÉDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES

l'agence de l'eau mobilise
60 millions d'euros

Les projets déposés avant le 30 juin 2016
peuvent être subventionnés **jusqu'à 80 %**

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX DE NOS RIVIÈRES

Parmi les rivières subissant des pollutions d'origine domestique, **plus de 500** sont dégradées par des rejets de systèmes d'assainissement collectif (réseaux ou stations d'épuration).

UN APPEL À PROJETS CIBLÉ

L'appel à projets vise les opérations d'**amélioration de plus de 1000** systèmes d'assainissement collectif rejetant dans ces rivières.



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les collectivités ayant une compétence dans le domaine de l'assainissement collectif,
- Leurs concessionnaires,
- Les conseils départementaux.

Quels projets peuvent être aidés ?

Les aides de l'Agence portent sur les études et les travaux (réseaux, stations, branchements) permettant de réduire les rejets polluants des systèmes d'assainissement collectif existants situés sur l'une des 526 « masses d'eau » rivières ciblées par l'Agence.

La liste des rivières ciblées et les cartographies correspondantes sont disponibles sur www.eau-adour-garonne.fr

Quelles aides, quel calendrier ?

Les projets retenus bénéficieront de taux d'aide exceptionnels :

- Études : 80 %.
- Travaux : 60 % pour les communes urbaines et 70 % pour les communes rurales.
- Les dossiers doivent parvenir à l'Agence au plus tard le 30 juin 2016.
- Les décisions seront communiquées aux candidats à partir de septembre 2016.

Comment candidater ?

Dépôt des dossiers à partir du 7 mars, jusqu'au 30 juin 2016.

Les dossiers sont à déposer en 2 exemplaires :

- Un exemplaire papier auprès de la délégation de l'Agence dont dépend votre département
- Un exemplaire dématérialisé envoyé par courriel à l'adresse :

aap-reduire-pollutions-domestiques@eau-adour-garonne.fr ou sur support numérique à la délégation de l'Agence dont dépend votre département.

Le règlement de l'appel à projets et la fiche de candidature sont disponibles sur le site de l'Agence : **www.eau-adour-garonne.fr**

CONTACTS : Les délégations territoriales de l'Agence :

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

BRIVE 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

PAU

40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

GARONNE AMONT

TOULOUSE 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

46, avenue du Général de Crouette

31100 Toulouse

Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

RODEZ 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09



Agence de l'eau Adour-Garonne

CS 87801

90, rue du Férétra

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38

Fax : 05 61 36 37 28

www.eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE